



INFO-CORONAVIRUS

Comme vous savez, les consignes applicables en milieu scolaire qui sont définies par le gouvernement changent vite et souvent. Voici donc les dernières informations que nous avons reçues en lien avec celles-ci.

PERSONNE AYANT CONTRACTÉ LA COVID -19 DEPUIS LE 20 DÉCEMBRE

Une nouvelle information en lien avec l'isolement nous a été confirmée hier en fin de journée. Jusqu'à nouvel ordre, les personnes ayant contracté la COVID-19 depuis le 20 décembre 2021, sans égard à leur âge ni à leur statut vaccinal, n'ont pas à s'isoler en cas de symptômes ni lorsqu'elles sont considérées comme un contact à risque élevé (contact domiciliaire ou partenaires sexuels). Elles sont considérées immunisées.

REMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL NON ADÉQUATEMENT PROTÉGÉS

Le 16 janvier, le gouvernement a amendé *Les consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie*. On y retrouve notamment une modification en lien avec la rémunération du personnel non adéquatement protégé qui doit se placer en isolement. Voici la modification :

Une prestation de travail doit être effectuée en télétravail à moins que les fonctions du poste occupé ne le permettent pas ou qu'aucune autre tâche à réaliser en télétravail ne puisse être attribuée. À défaut d'une prestation de travail en télétravail :

- Pour les cinq premières journées d'absence : le traitement est maintenu selon l'horaire connu et convenu au contrat de travail.
- Pour les journées d'absence suivantes : l'employé doit utiliser des congés prévus à ses conditions de travail (ex. : vacances, congés sans traitement).

Si vous vous retrouvez dans cette situation, veuillez communiquer avec nous.

Nous vous rappelons que la séquence de réaffectation du CSSBF prévoit qu'avec autorisation préalable de la direction, l'enseignante ou l'enseignant en isolement, apte au travail, peut accepter d'enseigner à distance, avec une ressource qui assure la surveillance du groupe dans la classe. Cette ligne directrice s'applique sans distinction au statut vaccinal. Le salaire est alors maintenu.

AUTO TESTS ET TESTS RAPIDES

Les auto tests (boîte de 5 tests) ont été reçus hier au CSSBF. La distribution devrait se faire auprès des élèves des écoles préscolaires et primaires aujourd'hui et demain.

Le CSS est toujours en attente des tests rapides (boîte de 25) pouvant être utilisés pour les élèves du préscolaire et du primaire et le personnel de tous les secteurs qui développent des symptômes en cours de journée. Une livraison est attendue dans les prochains jours.

Sonia Laliberté, vice-présidente



3, rue Bécotte
Victoriaville, Qc
G6P 8K6
T. 819-809-2206
F. 819-809-2230
secretariat@sebf-csq.ca